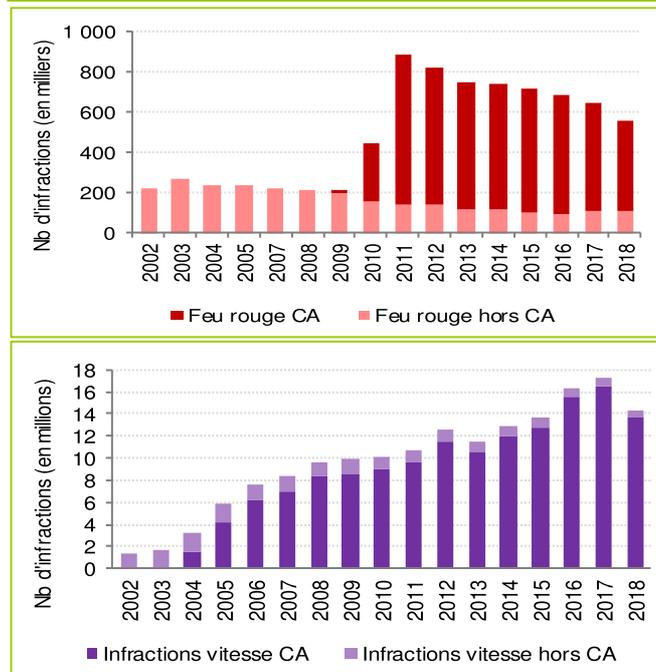


## Les infractions

Plus de 26 millions d'infractions au code de la route ont été relevées en 2018.

Depuis 2018, plusieurs millions d'infractions au stationnement (celles concernant le non-paiement) sont devenues des « forfaits post-stationnement » et ne sont plus comptabilisées comme des infractions.

### Evolution du nombre des infractions



Source : Les infractions au code de la route et l'impact sur le permis à points, Bilan statistique de l'année 2018, ONISR, 2019.

### Dispositif du contrôle automatisé

Radars	CA vitesse fixe	CA vitesse mobile	CA vitesse radar autonome	CA feux rouges
2003	48			
2004	228	165		
2005	689	313		
2006	822	457		
2007	1 137	721		
2008	1 473	827		
2009	1 661	932		118
2010	1 823	933		435
2011	2 100	933		638
2012	2 345	929		713
2013	2 473	867		712
2014	2 511	841		770
2015	2 541	787	22	788
2016	2 525	884	202	786
2017	2 509	884	275	778
2018	2 499	904	262	763

15 % des radars automatiques fixes de vitesse sont sur autoroute, 82 % sur routes nationales ou départementales, 3 % sur voies communales.

34 % des radars feux rouges sont dans des agglomérations comportant plus de 500 000 habitants, 31 % entre 100 000 et 500 000 habitants et 35 % moins de 100 000 habitants.

Source : DSR-DCA

Les polices municipales ont relevé 6,8 millions d'infractions en Procès Verbal électronique (PVe), dont 6 millions concernent du stationnement dangereux.

### Contraventions (hors polices municipales)

19,1 millions de contraventions ont été relevées en 2018. Elles représentent 96,8 % des infractions établies en 2018.

81,6 % sont des contraventions à la vitesse ou au stationnement :

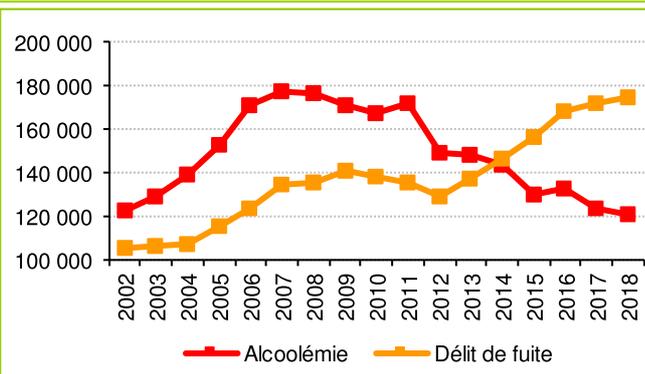
- Les infractions à la **vitesse** relevées par les contrôles traditionnels et par le dispositif du contrôle automatisé (CA) représentent 75,3 % du total avec 14,4 millions d'infractions (- 17,2 % par rapport à 2017). 95,0 % des infractions à la vitesse sont relevées par les radars du CA vitesse (mobiles et fixes). Le nombre d'infractions relevées hors CA s'élève à 718 439 (- 9,7 %). Les excès de vitesse relevés par le CA sont à 95,5 % des excès de moins de 20 km/h. Hors CA, les excès de moins de 20 km/h ne représentent que 16,5 %, alors que 41,6 % des excès sont entre 20 et 30 km/h, 15,5 % entre 30 et 40 km/h et 6,2 % au-delà de 40 km/h.
- 1,2 millions d'infractions pour **stationnement dangereux** représentent 6,3 % des contraventions (- 76,8 %).

Les autres contraventions sont réparties ainsi :

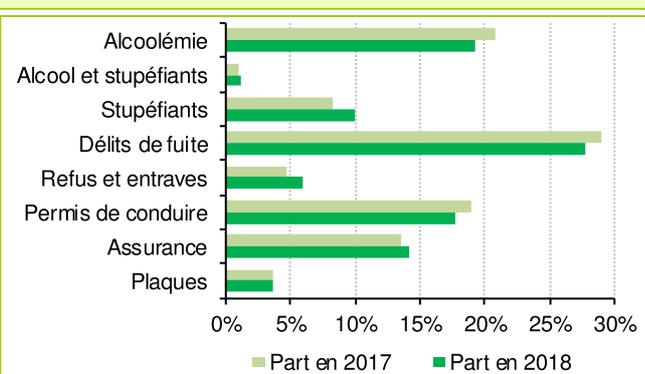
- 1,19 million d'infractions aux **règles administratives**, en baisse de - 22,8 % : elles sont constituées par des infractions non délictueuses à l'assurance, défauts de présentation de documents afférents au véhicule, circulation de véhicule sans visite technique périodique, plaques et certificats d'immatriculation non conformes.
- 950 424 infractions aux **règles de conduite** (dont usage du téléphone portable), soit + 0,7 %.
- 718 282 infractions aux **règles de priorité** (en baisse de - 10,8 %) : dont 446 531 infractions feu rouge relevées par le CA (- 16,4 %) – chiffre comprenant le franchissement de feux tricolores et aux passages à niveau, 105 602 franchissements de feux rouges hors CA (- 5,7 %), et 114 881 non-respect du panneau « stop » (+ 3,2 %).
- 71 374 **alcoolémies contraventionnelles** (taux inférieur à 0,8 g/l de sang), en baisse de - 11,0 %.
- 461 970 infractions pour défaut dans les équipements des utilisateurs ou de l'état des **véhicules** en baisse de - 6,0 %, dont 152 074 infractions pour **défaut de port de la ceinture** de sécurité, 34 701 pour **défaut de port du casque** et 30 589 pour **défaut de port de gants**.

Avec 14,1 millions de contraventions enregistrées, les radars du CA vitesse (2 499 radars fixes et 904 mobiles) et du CA feux rouges (763) constatent 73,8 % de l'ensemble des contraventions. 2,9 millions des contraventions du CA ont été envoyées à l'étranger (- 1,2 %) dans les 17 pays partenaires.

### Evolution des délits liés à l'alcoolémie et des délits de fuite

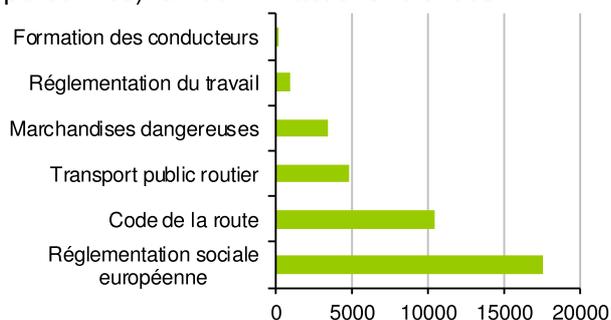


### Répartition des familles de délits 2017-2018

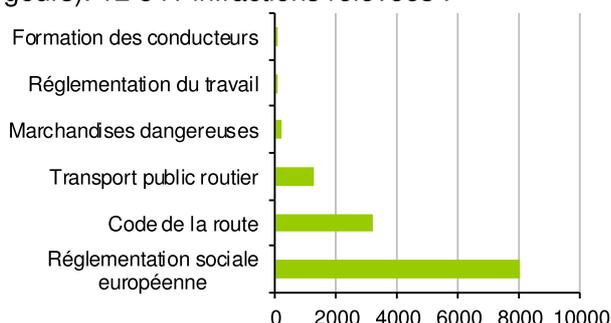


### Le contrôle des transports terrestres en 2016

Le contrôle **sur route** vise tous les types de transport routier (marchandises ou transport collectif de personnes). 37 657 infractions relevées :



Le contrôle en **entreprise** vise les transporteurs routiers, les commissionnaires de transport, les entreprises de transport routier pour compte propre et les donneurs d'ordre (industriels, chargeurs). 12 841 infractions relevées :



Source : Les services chargés de la régulation des transports routiers en région, Rapport d'activité 2016, DGITM/DST, 2018.

### Délits<sup>1</sup> routiers

629 601 délits ont été relevés en 2018, soit + 5,9 % par rapport à 2017. Ils représentent 3,2 % de l'ensemble des infractions 2018.

Cinq types d'infractions constituent 89,0 % des délits :

- 174 422 **délits de fuite** après un accident, en hausse de + 1,3 % ;
- 121 157 infractions relatives à l'**alcoolémie** au volant, en baisse de - 2,2 % par rapport à 2017 ;
- 111 584 **défauts de permis** de conduire, en baisse de - 1,2 % ;
- 89 642 **défauts d'assurance** (+ 11,5 %) ;
- 63 369 délits liés à l'usage de **stupéfiants**, en hausse de + 29,0 % en 2018.

### Contrôles d'alcoolémie

9,4 millions de dépistages d'alcoolémie ont été réalisés en 2018, nombre en baisse par rapport à 2017. 320 733 tests se sont avérés positifs, soit 3,4 % des dépistages.

- 9,2 millions de contrôles (97,6 % du total) sont préventifs (à l'initiative des forces de l'ordre) ou lors d'infractions. Ils s'avèrent positifs dans 3,3 % des cas.
- 78 318 contrôles ont été réalisés lors d'accidents corporels (qui incluent les accidents mortels). 4 985 usagers testés (soit 6,4 %) ont une alcoolémie supérieure au taux légal (taux de positivité proche de ceux de 2011).
- 148 174 dépistages ont eu lieu lors d'accidents matériels. Ils sont positifs dans 9,9 % des cas. Ce taux, supérieur à celui observé dans les accidents corporels, s'explique par la sélection opérée pour ces tests non systématiques lors d'accidents matériels.
- 148 976 dépistages ont été réalisés suite à la commission d'une infraction initiale, avec un taux de positivité de 23 %.

### Contrôles de l'usage de stupéfiants

339 992 dépistages de stupéfiants ont été réalisés en 2018. Ce nombre est en hausse de + 19,0 % par rapport à 2017, en lien avec le fort investissement des forces de l'ordre sur cette thématique. 72 016 tests se sont avérés positifs (28,1 %) contre 56 230 en 2017, nombre déjà en hausse de + 17,9 %.

281 357 dépistages ont été opérés à titre préventif ou lors d'infractions, avec un taux de positivité de 24,5 %.

29 229 dépistages ont été réalisés en cas d'accidents corporels ou matériels avec un taux de positivité de 4,5 % (1 320 conducteurs testés impliqués dans les accidents corporels étaient positifs aux stupéfiants), contre 4,2 % en 2017.

<sup>1</sup> Source : Les infractions au code de la route et l'impact sur le permis à points, Bilan statistique de l'année 2018, ONISR, 2019.